

Projet PACL (Principles of Asian Contract Law)

AGENDA

Groupe présidé par Naoki KANAYAMA, professeur à l'Université Keio, Japon

2009 : Méthode

Il s'agit d'une période de travail préliminaire afin de fixer le but du groupe de travail, choisir les pays membres et leurs représentants (ce qui ne sera pas facile), élaborer l'organisation du groupe de travail (Forum). La question de la langue occupera une place importante. Deux professeurs sont déjà prêts à coopérer : Seong Seunghyeong (Chonnam National University, Corée de Sud) et Zhao Li (Nanjing Normal University, Chine). Mais la relation du Japon avec la Chine et la Corée est encore délicate. C'est pourquoi nous ne voulons pas imposer le japonais comme langue commune. Il faut donc trouver de bons juristes francophones. L'Association Henri Capitant est là pour nous coordonner avec les juristes asiatiques.

Sur le fond, il faut tirer une leçon des PECL. Pour ce faire, il faut absolument voir Mrs. les professeurs Lando et Zimmermann pour obtenir des conseils pratiques pour ne pas commencer de zéro. Les PECL ont exigé plus de vingt ans de travail. Élaborer un avant-projet des PACL en trois ans est donc une tâche quasi-impossible. Mais, si on trouve des moyens efficaces d'après l'expérience des PECL, il est possible d'atteindre cet objectif.

2010 : Rédaction

Chaque membre se voit mandaté pour une matière ; il rédige un texte et devient le rapporteur. Le texte sera soumis à discussion lors du Forum. Chaque membre exprimera son opinion. Le rapporteur doit en tenir compte et rédiger de nouveau un rapport final.

Pour ce faire, on l'espère, les membres se réuniront chaque mois dans l'un des pays asiatiques.

2011 : Synthèse

Une seconde lecture du texte, déjà soumis aux discussions et approfondie par le rapporteur, est prévue.

A ce stade final, le Forum adoptera le système de vote dans un but d'efficacité pour arriver à un certain résultat, car ce dernier ne sera en définitif qu'un simple avant-projet et personne n'y sera contraint. Dans le but de respecter l'opinion minoritaire, à chaque membre sera réservé le droit d'exprimer des opinions dissidentes.

Le texte final, en français en l'occurrence, de notre avant-projet sera publié, accompagné d'un exposé des motifs. Il sera sans doute utile, non seulement pour les asiatiques, mais aussi pour les africains et les occidentaux. Il va de soi que le texte sera traduit dans les langues des pays asiatiques concernées.